



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 84/2017
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 21 Votants : 26 Procurations : 05

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 22 NOV. 2017

Affiché le : 17 NOV. 2017

L'An deux mille dix-sept, le quatorze novembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 07 Novembre 2017.

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, ANDUZE, LASSALLE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, FIEVRE, ARNAL, RIGAUD, JOUET, GARBIN.

PROCURATIONS

M. MARQUIER	à	M. BENHADJ
Mme LLOUBERES	à	Mme LIAN
Mme LE GUIRIEC	à	Mme MAUREL
M. MARTIN	à	Mme GARBIN
Mme SEIB-TAUPIN.	à	Mme JOUET

EXCUSÉS : Mme FERTE S., MM. FERTE J., DELON.

SECRETAIRE : Mme LIAN a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - VIE ASSOCIATIVE - Demande de subvention exceptionnelle

Madame le Maire présente une demande de subvention exceptionnelle :

- Le Club de la Gaieté fête en 2017 ses 40 ans d'existence.

A ce titre, il est proposé d'aider le Club de la Gaieté à hauteur de 400 €.

Vu l'avis favorable de la commission Vie Associative - Affaires Culturelles - Communication,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle
 - de 400 € au Club de la Gaieté

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 15 Novembre 2017

Le Maire,

Lysiane MAUREL

